

République Française

Département de la Somme

COMMUNE DE CAMON

*Arrêté portant délégation d'une partie de ses fonctions  
au profit de Monsieur Najib BAYOUMI – Adjoint au Maire.*

Le Maire de la Commune de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18 et L 2122-23,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints  
au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Najib BAYOUMI en qualité de **4e adjoint  
au maire**, en date du 22 mars 2026,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Monsieur Najib  
BAYOUMI, adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de **la Communication, la  
Concertation et Lien social**,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : A compter du 24 mars 2026, M. Najib BAYOUMI, 4e adjoint au maire, est délégué aux  
fonctions liées à **la Communication et à la Concertation et Lien social**,

A ce titre, il pourra donc signer tous documents et courriers relatifs :

- Communication : choix des supports, bulletin municipal, vie du site internet, direction du comité de  
rédaction de l'ensemble des supports, rédaction et validation des communications des panneaux  
électroniques ou autres supports de communication de voirie, rédaction et validation des contenus des  
supports de communication dématérialisées de la commune (applications mobiles, SMS/MMS,  
réseaux sociaux, ...), choix des nouveaux outils numériques, définition et mise en œuvre de la charte  
graphique communale.

- Concertation et Lien social : Planification, organisation et suivi des temps d'échange et des réunions  
avec la population, courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances, ...

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, et copie en sera adressée  
à Monsieur le Préfet.

Une Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Receveur Municipal,
- L'Intéressé(e),
- Aux Archives Municipales,

AR n°2026.03.021

Notifié le 24/03/2026

Signature :



Fait à CAMON, le 24 mars 2026.

Le Maire,

Stéphane TELLIEZ

